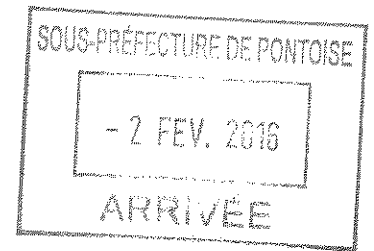


DÉPARTEMENT
du
VAL D'OISE
—
ARRONDISSEMENT
de
PONTOISE
—
CANTON
de
PONTOISE
—



EXTRAIT DE DELIBERATION

En 2016, le 27 janvier, le Conseil Municipal ayant été dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. TROTET André, Maire de Neuilly-en-Vexin.

Date de convocation : 22 janvier 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11 (Présents : 7 - Absents : 4)

Étaient présents :

Mmes : Michèle VALDELIEVRE, Laurence DACQUET

MM. : Laurent BOISSY, Antonio DA COSTA, Frédéric MARCHAND, Thierry PLECQ, André TROTET

Absents : - M. Philippe CAPRON, pouvoir pour André TROTET
- Mme Martine GERBER, pour voir pour Laurent BOISSY
- M. Michel JAMET, pouvoir pour Michèle Valdelièvre
- Mme Claire ROZIER, pourvoir pour Antonio Da Costa

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élu secrétaire : M. Laurent BOISSY

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : AVIS

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à commune de Neuilly-en-Vexin le 8 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable,

Le conseil municipal émet un avis favorable :

- sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

- la modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être

nécessairement présents sur trois communautés de communes
notamment pour les zones rurales.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture le 2 février 2016

Publié le 3 février 2016

**Nombre de
conseillers**

-En exercice:11

-Présents : 7

-Votants : 11

-Absents : 0

Le Maire

André TROTET

